



Santé
Réduction des Risques
Usages de Drogues

SWAPS N° 20

janvier/février/mars 2001



Editorial

[Edito n°20](#)

Gilles Pialoux

Brèves

[Brèves](#)

La Rédaction

Culture

[De la \(re\)découverte de l'usage des plantes hallucinogènes](#)

Jimmy Kempfer

Etat des lieux

[Politique de réduction des risques en Amérique du Sud](#)

France Lert et Betty Azocar

Le point sur

Caractéristiques, limites et efficacité des programmes d'échange de seringues

Julien Emmanuelli

Paris

Yves Contassot (Les Verts): "L'objectif n'est plus d'interdire mais de réduire les risques".

La Rédaction

Bertrand Delanoë (PS): "L'évolution des lois doit accompagner celle des connaissances"

La Rédaction

Philippe Seguin (RPR): "On ne peut se contenter d'une loi obsolète"

La Rédaction

Jean Tiberi (DVD)

La Rédaction

Nice

Patrick Mottard (PS): "On ne fera pas l'économie d'un vrai débat"

La Rédaction

Jacques Peyrat (RPR):

La Rédaction



Santé
Réduction des Risques
Usages de Drogues

SWAPS n° 20



Paris

Yves Contassot (Les Verts): "L'objectif n'est plus d'interdire mais de réduire les risques".

par La Rédaction

Parce que la position du politique sur la réduction des risques ou sur une éventuelle opposition entre cadre législatif et santé publique est au centre du débat sur les relations entre Drogue et Cité, nous avons demandé aux principaux candidats de deux grandes villes (4 à Paris et 2 à Nice) de répondre à nos questions. Des questions simples pour des réponses, pour la plupart, limpides, à l'exception d'une équipe de campagne à Paris.

Drogues licites, drogues illicites: selon vous, quelle différence?

Le rapport Trautmann est le premier qui, en 1989, en France, qualifiait de "clivage obsolète" la distinction entre drogues licites et illicites. En 1994, le Comité national d'éthique jugeait, pour sa part, que le classement actuel des drogues "ne repose sur aucune base scientifique cohérente". Enfin, en 1998, le rapport Roques préconisait de prendre en compte, dans l'élaboration des politiques publiques, la "dangerosité de chaque produit", critère qui, en effet, semble plus pertinent que le clivage drogues licites/illicites. Par exemple, il est maintenant admis que l'alcool et le tabac sont plus nocifs, pour celui qui en consomme régulièrement, que le cannabis. On sait aussi que les coûts, sanitaire et social, induits de ces deux drogues, pourtant légales, sont plus importants. Il faut reconsidérer la loi à l'aune de ces rapports.

Nous préconisons donc, au moins de façon expérimentale, la dépénalisation de l'usage de cannabis, avant sa légalisation. De même, nous sommes favorables à l'encadrement médical de l'usage de l'héroïne. C'est aujourd'hui la seule politique réaliste.

Existe-t-il, dans votre ville des structures bas seuil (boutiques)? Qu'en pensez-vous? Souhaitez-vous les développer et comment comptez-vous vous y prendre avec le voisinage?

Les lieux d'accueil comme le centre de Beaurepaire dans le 10^e arrondissement de Paris méritent d'être défendus. Ils répondent à un besoin réel. Ceux qui les fréquentent sont, pour la plupart, en détresse. Nous n'avons pas le droit de leur tourner le dos. Ne pas accueillir, c'est condamner à l'errance et, au bout du compte, faire courir un risque plus grand à la société tout entière. Il est toujours préférable pour quelqu'un qui s'injecte des drogues, de le faire dans un lieu sécurisé, sous surveillance médicale, plutôt que dans les lieux publics, comme la rue ou le métro.

Il faudrait peut-être démultiplier ce genre de lieux pour déconcentrer le nombre de visiteurs. Bien sûr, il est également important de poursuivre les programmes de substitution type méthadone, même s'ils doivent être adaptés aux problèmes liés à la revente sur le marché noir. Dangereuses, ces pratiques restent toutefois marginales et ne doivent pas servir de prétexte à la remise en cause de cette politique.

Enfin, en tant qu'élu, pensez-vous qu'il faille modifier la loi de 1970?

Aujourd'hui, en France, à l'âge de 17 ans, un garçon sur deux et 40 % des filles ont consommé du cannabis. D'année en année, le nombre de consommateurs ainsi que leur précocité s'accroissent. Cela devrait suffire à s'interroger sérieusement sur la politique menée depuis 30 ans! Non seulement la loi de 70 est, à nos yeux, contreproductive mais, de plus, elle présente un caractère criminogène. En effet, en amalgamant toutes les drogues illicites, quelle que soit leur dangerosité, elle contribue à mettre les jeunes consommateurs très tôt en contact avec des revendeurs, liés de façon plus ou moins lointaine au crime organisé, et, par ailleurs, détenteurs de produits beaucoup moins anodins que le cannabis.

Dans son article L 630, cette loi (votée, le 31 décembre 1970 dans un hémicycle quasiment vide) empêche l'ouverture d'un débat public sur la question des drogues. Elle interdit de dispenser une information objective. Il faut donc la modifier. Mieux informer pour risquer moins devrait être le credo de toute politique en matière de drogue aujourd'hui. Car l'objectif n'est plus d'interdire mais de réduire les risques.

Une nouvelle politique en matière de drogues pourrait ainsi rappeler, sans diaboliser, que la prise de substance psychoactive n'est pas un acte anodin, notamment chez les jeunes. Pas question de prosélytisme: toute drogue est potentiellement malsaine.

A cet égard, toute forme de communication destinée à inciter à la consommation de l'alcool ou du tabac devrait être plus fermement proscrite. La loi Evin est trop souvent détournée. De même, une fois légal, le cannabis et ses dérivés ne devront faire l'objet d'aucune incitation à la consommation. Par exemple, le droit de marque ne devra pas être reconnu et l'interdiction de consommer dans les lieux publics réaffirmée. Il sera également nécessaire d'encadrer la production et de contrôler la qualité des produits.



Santé
Réduction des Risques
Usages de Drogues

SWAPS n° 20



Paris

Bertrand Delanoë (PS): "L'évolution des lois doit accompagner celle des connaissances"

par La Rédaction

Parce que la position du politique sur la réduction des risques ou sur une éventuelle opposition entre cadre législatif et santé publique est au centre du débat sur les relations entre Drogue et Cité, nous avons demandé aux principaux candidats de deux grandes villes (4 à Paris et 2 à Nice) de répondre à nos questions. Des questions simples pour des réponses, pour la plupart, limpides, à l'exception d'une équipe de campagne à Paris.

Drogues licites, drogues illicites: selon vous, quelle différence?

Tout d'abord, cela va de soi, c'est une question de statut légal. Certaines drogues sont autorisées (alcool, tabac, médicaments), quand d'autres sont interdites (cannabis, héroïne, ecstasy, cocaïne,...). J'ai connaissance d'études qui montrent que certaines drogues qui sont interdites (en particulier le cannabis) ne seraient pas forcément plus nocives pour la santé que d'autres qui sont autorisées (surtout l'alcool et le tabac). Ceci confirme que le caractère autorisé ou interdit d'une substance ne repose pas exclusivement sur des considérations sanitaires: il y a des raisons culturelles, économiques, historiques, géopolitiques, qui font que, par le passé, certaines substances ont été prohibées et d'autres autorisées.

Existe-t-il, dans votre ville, des structures bas seuil (boutiques)? Qu'en pensez-vous? Souhaitez-vous les développer et comment comptez-vous vous y prendre avec le voisinage?

Je suis élu du 18ème arrondissement de Paris. Dans cet arrondissement, il y a deux structures dites "bas seuil": un sleep-in et une boutique, et plusieurs centres de soins spécialisés pour toxicomanes. J'ai toujours soutenu l'implantation de ces structures, même si j'ai pu comprendre l'exaspération des riverains dans cet arrondissement fortement touché par la drogue quand certains usagers de ces lieux d'accueil ne respectaient pas leur environnement. C'est pourquoi nous avons mis en place, il y a deux ans dans le 18ème, une équipe de rue chargée de favoriser la concertation entre les habitants et les toxicomanes qui s'y trouvent, mais nous refusons de céder aux pressions qui ont pour but la fermeture de ces structures. Notre politique vise donc à permettre que les toxicomanes trouvent les lieux d'accueil et de soins dont ils ont besoin, tout en favorisant au maximum le dialogue et la médiation avec les riverains. Enfin, s'agissant de l'ensemble de la capitale, je souhaite que les centres de soins et d'accueil pour toxicomanes soient répartis de manière plus harmonieuses entre les différents arrondissements, toujours en concertation avec les élus et les habitants.

Enfin, en tant qu'élu, pensez-vous qu'il faille modifier la loi de 1970 ?

Je suis candidat à une élection municipale et, à ce titre, la modification de la loi de 1970 n'est pas ma priorité. Pour ne pas éluder votre question, je répondrais cependant que l'évolution des lois doit pouvoir accompagner celle des connaissances scientifiques et des pratiques sociales. Dans cette perspective, le moment venu, je ne verrais pas d'inconvénient à ce que l'on étudie la question de la dépénalisation de l'usage du cannabis.



Santé
Réduction des Risques
Usages de Drogues

SWAPS n° 20



Paris

Philippe Seguin (RPR): "On ne peut se contenter d'une loi obsolète"

par La Rédaction

Parce que la position du politique sur la réduction des risques ou sur une éventuelle opposition entre cadre législatif et santé publique est au centre du débat sur les relations entre Drogue et Cité, nous avons demandé aux principaux candidats de deux grandes villes (4 à Paris et 2 à Nice) de répondre à nos questions. Des questions simples pour des réponses, pour la plupart, limpides, à l'exception d'une équipe de campagne à Paris.

Drogues licites, drogues illicites: selon vous, quelle différence ?

Nul ne peut ignorer les conséquences de certaines drogues pourtant considérées comme licites. Prétendre que toute substance licite est forcément moins nocive qu'une substance illicite serait donc absurde. Si la consommation d'héroïne est évidemment plus dangereuse que celle du tabac, on peut légitimement s'interroger sur les dégâts respectifs de la consommation ponctuelle de cannabis, d'une part, et l'abus d'alcool d'autre part...

La véritable frontière entre ces deux types de produits se situe évidemment dans le mode d'approvisionnement: légal et contrôlé d'un côté, illégal et donc incontrôlable, de l'autre côté.

Existe-t-il, dans votre ville, des structures bas seuil (boutiques)? Qu'en pensez-vous? Souhaitez-vous les développer et comment comptez-vous vous y prendre avec le voisinage?

Les structures de bas seuil sont un faux problème. Et elles causeraient infiniment moins de nuisances, d'abord, si elles ouvraient systématiquement leurs portes dans un lieu

soigneusement adapté et choisi et, ensuite, surtout, si elles étaient systématiquement intégrées à des structures globales : dépistage et soins, suivi psychosocial, substitution, aide à la réinsertion. Sur ce point, ne soyons pas dogmatiques. Si une véritable politique de réduction des risques est nécessaire, pour l'usager de drogue comme pour l'ensemble de la société, rien ne se fera sans l'accord de la population, sans explication, ni concertation. En d'autres termes, je préfère le centre Nova Dona à la Boutique de la rue Beaurepaire...

Enfin, en tant qu'élu, pensez-vous qu'il faille modifier la loi de 70?

La loi de 70 est dépassée, enfoncée, et donc, le plus souvent, non applicable: près de 100 000 interpellations par an pour détention de cannabis. On ne peut donc se contenter d'une loi obsolète sous prétexte qu'elle est irrégulièrement appliquée.

Pour autant, je ne me résous pas à une totale dépénalisation. Non parce que je crois à la théorie de l'escalade "qui fume un joint passera à l'héroïne", théorie ridicule puisque 7 millions de Français auraient déjà consommé du cannabis contre 200 000 qui seraient héroïnomanes. En revanche, je crois à la notion d'interdit (sous une forme ou une autre), et, en particulier, pour les adolescents. A cet âge, pour s'affirmer, pour appartenir à un groupe social, on a besoin de transgresser les interdits. Et le cannabis, qu'on le veuille ou non, est l'un des grands interdits transgressés par les jeunes. Rendre totalement licite l'usage du cannabis ne risque-t-il pas de les conduire vers d'autres interdits, vers des conduites ou des attitudes autrement plus dangereuses? Le débat est ouvert.



**Santé
Réduction des Risques
Usages de Drogues**

SWAPS n° 20



Paris

Jean Tiberi (DVD)

par La Rédaction

Malgré nos insistantes demandes moult fois réitérées, l'équipe de campagne du maire sortant de Paris n'a pas souhaité répondre directement, comme les autres candidats, aux questions de Swaps. En ersatz, voici le bilan de (et par) la mairie de Paris en termes de réduction des risques...

Parce que la position du politique sur la réduction des risques ou sur une éventuelle opposition entre cadre législatif et santé publique est au centre du débat sur les relations entre Drogue et Cité, nous avons demandé aux principaux candidats de deux grandes villes (4 à Paris et 2 à Nice) de répondre à nos questions. Des questions simples pour des réponses, pour la plupart, limpides, à l'exception d'une équipe de campagne à Paris.

Présentation de l'action

Bien que la lutte contre la toxicomanie ne relève pas des compétences propres du département mais de celles de l'Etat, le département participe activement à cette action depuis plusieurs années.

De 1995 à 2001, cette action s'est intensifiée dans trois directions: l'information et la prévention, la réduction des risques de contamination au VIH et aux hépatites, l'accueil et l'accompagnement social des usagers de drogues.

Données épidémiologiques

La situation de la toxicomanie a évolué pendant la mandature et se caractérise actuellement par la diminution de la consommation d'héroïne et une diversification de la toxicomanie à Paris et en France. Toutefois, la concentration d'injecteurs de drogues demeure élevée à Paris (environ 40.000 injecteurs de drogues héroïnomanes sur 160.000 dans toute la France).

D'autres toxicomanies se développent à Paris sans qu'on ait de chiffrage précis: importante augmentation de l'usage du cannabis, notamment chez les jeunes adultes,

incidence croissante des polytoxicomanies médicamenteuses; diffusion du crack, cocaïnomanies, arrivée de l'ectasy et d'autres hallucinogènes.

Bien que le nombre de cas de sida déclarés annuellement chez les usagers de drogues par voie intraveineuse diminue régulièrement à Paris, la proportion de personnes contaminées par injection reste relativement stable (environ 20 % des cas de sida en 1999). En outre, la situation demeure très préoccupante en ce qui concerne l'hépatite C. Le taux de prévalence est très élevé et s'échelonne entre 40 % et 90 %.

Cadre juridique de cette action:

Une convention a été signée le 19 mars 1996 avec l'Etat sur la prévention, le dépistage et l'accompagnement social des personnes atteintes d'infection à VIH et des usagers de drogues.

Nature de l'action

a) Faciliter l'accès des usagers de drogues par voie intraveineuse aux seringues stériles pour éviter le partage des seringues:

- en augmentant à Paris le nombre d'appareils distributeurs de seringues;
- en apportant une aide aux associations qui conduisent un programme d'échange de seringues.

b) Prendre en charge la collecte et le ramassage des seringues usagées;

c) Soutenir des actions d'information et de prévention des associations menées en milieu scolaire, dans les structures locales au contact des jeunes, auprès des jeunes et des parents

d) Participer au financement de l'accueil et de l'accompagnement social de toxicomanes précarisés dans les centres de traitement par la méthadone et les centres d'accueil et de suivi social.

Bénéficiaires / résultats

a) **Réduction des risques.** Le parc d'automates distribuant des seringues stériles 24 h sur 24 et récupérant des seringues usagées a fortement augmenté pendant la mandature et a été étendu à plusieurs arrondissements. En 1995, on comptait à Paris deux échangeurs-récupérateurs de seringues. Actuellement, 17 appareils sont en fonction à Paris: 8 distributeurs couplés à 8 récupérateurs de seringues auxquels s'ajoute un récupérateur de seringues isolé. Ce dispositif concerne les arrondissements suivants: le 1er, le 10e, le 13e, le 18e, le 19e, et le 20e. En 1999, le nombre de seringues stériles distribuées dans le cadre de la convention liant le département et l'Etat a atteint 56 596 et le nombre de seringues usagées échangées 28 000. Par ailleurs, le département apporte depuis 1997 son soutien au Programme d'échange de seringues de l'association "Espoir Goutte d'Or" qui accueille en soirée des usagers de drogues très marginalisés fréquentant le quartier de la Goutte d'Or. En 1999, la fréquentation, déjà très soutenue de ce programme, a encore augmenté, atteignant 1 928 personnes.

b) **Collecte des seringues usagées.** Chaque année, le Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH) récupère plus de 300 000 seringues usagées à Paris qui sont ensuite décontaminées et détruites.

c) **Prévention de la toxicomanie.** Un effort particulier d'information et de prévention de la toxicomanie a été mené auprès des jeunes d'âge scolaire et des adultes de leur

entourage (parents, éducateurs, médecins, travailleurs sociaux).

Cet effort se traduit

- Par la participation à la campagne d'information menée dans les collèges et les lycées par le Rectorat de Paris et la diffusion de brochures ciblées à l'intention des jeunes "cannabis danger" et "ectasy danger". Cette campagne qui a touché environ un tiers des collèges parisiens jusqu'en 1998, a été redéfinie, les actions de prévention étant désormais laissées à l'initiative des différents établissements scolaires. Pour répondre à cette demande, l'Equipe mobile de prévention santé (EMIPS), équipe interdisciplinaire de terrain appartenant à la DASES a effectué en 1998-99, 551 interventions;
- Par le soutien apporté à plusieurs associations qui mènent une action d'information et de prévention de la toxicomanie auprès des jeunes, des familles et des éducateurs. L'association "Drogue et jeunesse-Centre Didro" qui anime un pôle de ressources sur les toxidépandances, unique à Paris, le centre de "Parenthèse" de l'association "Sos Drogue international", "Point écoute parents" informant et conseillant les parents et proches confrontés au risque ou à la réalité de l'usage de drogues chez les jeunes. L'année 1999 a été le point de départ d'une extension de la prévention de la toxicomanie à l'ensemble des comportements à risques des adolescents. L'association "La corde raide", surtout connue pour son action de soutien auprès d'usagers de drogues connus des services de justice, a passé une convention avec le département pour sa nouvelle action de prévention des conduites à risques des jeunes en 2000.

d)L'accueil et l'accompagnement social des usagers de drogues en situation précaire

Le département apporte son aide à plusieurs associations menant une action d'accueil et d'orientation d'usagers de drogues particulièrement désinsérés:

- l'association "Siloe" accueille et oriente des adultes toxicomanes en errance dans le quartier de Pigalle; en 1999, cette association a reçu 264 personnes.
- le centre de l'association "Horizons" accueille et soutient des parents ou futurs parents toxicomanes et leurs jeunes enfants, qui y bénéficient d'un accompagnement adapté, entièrement pris en charge par le département; cette structure suit environ 200 familles par an;
- l'association "Aux captifs la libération" mène une action de prévention et d'accompagnement sanitaire et social en gagnant la confiance des personnes vivant dans la rue à Paris. En 1999, elle a établi un contact avec plus de 3 400 personnes dont 28 % ont entamé une démarche d'insertion.

Depuis 1996, l'accompagnement social des patients qui suivent un traitement de substitution sous méthadone dans 5 centres spécialisés, est pris en charge par le département. La stabilisation procurée par le traitement est favorable au démarrage d'un processus de réinsertion et donne de bons résultats (cessation de la délinquance, accès à une couverture sociale, à des ressources stables, à l'hébergement, à la formation professionnelle). Le nombre de bénéficiaires approche les 600 environ. Sur ce nombre, la proportion d'allocataires est importante, allant de 30 à 50 % suivant les centres.



Santé
Réduction des Risques
Usages de Drogues

SWAPS n° 20



Nice

Patrick Mottard (PS): "On ne fera pas l'économie d'un vrai débat"

par La Rédaction

Parce que la position du politique sur la réduction des risques ou sur une éventuelle opposition entre cadre législatif et santé publique est au centre du débat sur les relations entre Drogue et Cité, nous avons demandé aux principaux candidats de deux grandes villes (4 à Paris et 2 à Nice) de répondre à nos questions. Des questions simples pour des réponses, pour la plupart, limpides, à l'exception d'une équipe de campagne à Paris.

Drogues licites, drogues illicites: selon vous, quelle différence?

La distinction repose sur un concept de légalité et non sur un concept de dangerosité objective. La loi effectue la distinction. Or la loi est contingente et reflète les préoccupations partagées par une majorité de citoyens d'une société à un moment donné.

Pourtant, les comportements liés aux consommations de drogues qui amènent à la dépendance sont les mêmes, que les produits soient licites ou illicites. La politique de prévention doit être basée sur ces comportements bien plus que sur la différenciation des produits par la loi. En termes de santé publique, le tabac fait actuellement en France plus de 60 000 morts par an, à comparer à moins de 200 décès par overdose d'héroïne. Un débat doit être réouvert autour de ce concept de drogues licites et illicites en tenant compte des avancées scientifiques récentes sur la dangerosité des différents produits.

Existe-t-il, dans votre ville, des structures bas seuil (boutiques)? Qu'en pensez-vous? Souhaitez-vous les développer et comment comptez-vous vous y prendre avec le voisinage?

A Nice, différents dispositifs de réduction des risques ont été mis en place. Tout d'abord, les traitements de substitution par méthadone dispensés par les centres de soins spécialisés. Cette action relève des services de l'Etat.

Avec le soutien financier de l'Etat, la ville de Nice a permis la circulation d'un bus d'échange de seringues géré par l'association Médecins du monde depuis 1995, et mis en place, en 1997, un distributeur-échangeur automatique de seringues. Ces actions ont reçu le soutien du groupe de la Gauche plurielle lors des débats au Conseil municipal. Un lieu d'accueil pour les usagers de drogues de type "bas seuil", appelé Boutique, a également été ouvert au centre ville de Nice il y a 3 ans. Ces différentes actions vont dans le bon sens et doivent être développées pour répondre à la demande importante dans notre ville qui comporte un grand nombre d'usagers de drogue. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et plus particulièrement le département des Alpes-Maritimes et la ville de Nice, sont très touchés par l'épidémie de sida, et près de la moitié des cas de sida sont liés à la toxicomanie.

On peut regretter que la population niçoise soit très peu informée de la mise en place de ces dispositifs. Aucun débat, ni concertation avec la population n'ont été organisés, ce qui laisse la porte ouverte aux pétitions et prises de position outrancières d'un public mal informé.

Quand de bonnes décisions sont prises, tant sur le plan de la santé publique qu'en ce qui concerne l'aide sociale destinée à une partie particulièrement vulnérable de notre population, il faut prendre le temps d'informer et de débattre avec les habitants du quartier afin que ces dispositifs soient acceptés et soutenus par l'ensemble de nos concitoyens.

Enfin, en tant qu'élus, pensez-vous qu'il faille modifier la loi de 1970?

La loi de 1970 date de plus de 30 ans. Elle n'est plus adaptée à la situation des consommations de substances psychotropes, voire même parfois en contradiction avec les connaissances scientifiques actuelles. Il est clair que l'on ne vivra plus dans une société sans drogues. Il est donc nécessaire d'adapter la loi à la réalité du risque. Si la répression n'est pas une solution aux problèmes posés par les conduites addictives, il est évident que, dans une zone frontalière comme la nôtre, la répression du trafic doit être maintenue et renforcée.

Sous l'influence d'autres pays, et avec la nécessaire harmonisation des politiques européennes en la matière, il est vraisemblable que l'on aille vers une dépénalisation de l'usage du cannabis. Mais on ne fera pas en France l'économie d'un vrai débat de société sur l'usage de drogue qui doit précéder et accompagner le débat parlementaire.



Santé
Réduction des Risques
Usages de Drogues

SWAPS n° 20



Nice

Jacques Peyrat (RPR):

par La Rédaction

Parce que la position du politique sur la réduction des risques ou sur une éventuelle opposition entre cadre législatif et santé publique est au centre du débat sur les relations entre Drogue et Cité, nous avons demandé aux principaux candidats de deux grandes villes (4 à Paris et 2 à Nice) de répondre à nos questions. Des questions simples pour des réponses, pour la plupart, limpides, à l'exception d'une équipe de campagne à Paris.

Drogues licites, drogues illicites: selon vous, quelle différence ?

Il n'y en a, à mon sens, aucune. Qu'il s'agisse de l'héroïne, de la cocaïne, ou de l'alcool, elles aboutissent toutes, de par leur usage répété, à une dépendance psychologique et physique.

Existe-t-il, dans votre ville, des structures bas seuil (boutiques)? Qu'en pensez-vous? Souhaitez-vous les développer et comment comptez-vous vous y prendre avec le voisinage?

Il existe, en effet, à Nice une telle structure, dans le centre. La municipalité est propriétaire du local et l'a mis à disposition d'une association formidable (ACTES), qui reçoit entre 40 à 70 personnes par jour. Ainsi, un certain nombre de toxicomanes sont aidés pour leur permettre de s'engager dans un processus thérapeutique en vue d'une réinsertion sociale.

Je sais qu'un nombre non-négligeable de ces personnes sont orientées vers des centres de soins et de substitution. Malheureusement, "l'attractivité" de cette structure fait que le local est aujourd'hui saturé. C'est pourquoi j'envisage, si je suis réélu, la création d'une deuxième structure, vraisemblablement à l'ouest de la ville.

S'agissant du voisinage, un travail préparatoire a été effectué et je peux vous dire que

cela se passe relativement bien.

La prévention primaire reste cependant notre priorité, et j'envisage, dans ce but, la création d'un centre d'accueil et d'écoute pour les adolescents et leur famille.

Enfin, en tant qu'élu, pensez-vous qu'il faille modifier la loi de 70?

Je pense, en effet, que la loi de 70 doit être modifiée pour être adaptée à la situation actuelle. Mais il n'est pas question de libéraliser et de dépenaliser l'usage de certaines drogues illicites en France comme, par exemple, le cannabis. Si la toxicité de ce produit est moindre, elle n'est pas pour autant négligeable, et il existe un pourcentage important de personnes qui, pour des raisons psychosociales, sont vulnérables et risquent d'entrer dans une dépendance vis-à-vis d'autres drogues dites dures.